

Équarrissage : la ceinture et les bretelles

Entretien avec Jacques Surles

Ferso Bio, Monbusq, 47520 Le Passage
jacques.surles@wanadoo.fr

Les années 1980 - Le temps des premières alertes

La première fois que j'ai entendu parler de l'ESB, ce devait être en 1989 ou 1990. Nous étions alors informés de ce qui se passait en Grande-Bretagne, à savoir une épizootie sans risque de transmission à l'homme, mais inquiétante de par les proportions qu'elle prenait. Vu de France, la façon dont les Britanniques géraient la crise semblait confiner à l'empirisme le plus « bestial ». Ils empilaient les cadavres, tandis que parallèlement, comme nous le constatons, sur le marché, ils exportaient partout en Europe parce que leurs farines animales ne trouvaient plus preneur sur place. Je me souviens qu'il y avait alors, sur le marché français, des offres de farines anglaises à des tarifs très avantageux, la moitié du prix proposé ici, en France... Il n'est pas inutile de rappeler que le prix des farines animales est indexé sur celui du soja, même si elles disposent d'une valeur nutritionnelle considérée comme supérieure à celle du soja, notamment parce qu'elles disposent d'une plus forte concentration en minéraux. Elles sont, de plus, sensiblement plus appétentes aussi pour le bétail, notamment celui originellement carnivore ou omnivore. Au début de la crise, les médias ont beaucoup insisté sur l'emploi des farines animales dans l'alimentation des herbivores, mais cet emploi était finalement peu répandu en France. Ces pratiques ont été stimulées par la mise en place des quotas laitiers en 1984. À partir de cette époque, certains producteurs européens, et en particulier ceux des pays du Nord de l'Europe, ont cherché à augmenter la productivité de leurs troupeaux et ont incorporé jusqu'à 7% de farines dans les formules destinées aux vaches laitières. En France, pour ce que j'ai pu observer, les farines animales ont été très peu utilisées. Il s'agissait alors essentiellement de farines de plumes qui sont particulièrement adaptées au système digestif des ruminants. Comme nous étions dans un contexte d'épizootie, le président de notre syndicat avait alors écrit au Ministère pour demander des contrôles sur les importations mais nos demandes ont été perçues comme une simple volonté protectionniste. Les importations ont donc continué, les farines anglaises n'ont pu, normalement, être utilisées que dans les seules formules pour monogastriques.

1990 - La première interdiction

En 1990, survient l'interdiction de toute utilisation des farines animales pour l'alimentation des ruminants, à l'exception des farines de plumes. Le temps passe, en Grande-Bretagne l'épizootie croît et embellit. Les flux d'écoulement des farines anglaises ne sont pas transparents, mais *a priori* ils semblent épargner la France. Ce commerce s'appuie à cette période sur les pays de négoce, comme les Pays-Bas, qui ont toujours eu une tradition de commercialisation de concentrés protéinés pour l'alimentation animale dans les pays du Moyen-Orient et d'Asie.

1996 (I) - Le premier coup de tonnerre

La crise prend un nouveau visage avec l'annonce par le ministre de la Santé anglais de la possible, voire probable, transmission à l'Homme de l'ESB. Au mois de mars, Alain Juppé, alors Premier ministre, et le gouvernement décident que tous les animaux d'origine anglaise présents sur le sol français doivent être abattus. Les animaux sont abattus, mais les farines de cadavres sont toujours recyclables, transformées et intégrées dans les circuits de valorisation. On était encore loin des circuits séparés... Cet abattage, guidé par le principe de précaution, a permis d'ailleurs à cette occasion de voir combien étaient nombreux les veaux anglais présents sur le sol français, notamment dans le Sud-Ouest... Alain Juppé sollicite l'expertise de la communauté scientifique et confie au professeur Dormont la direction d'un groupe de travail spécialisé dans les ESST. Dans son avis au Premier

ministre¹, le comité Dormont, à défaut de comprendre alors ou de connaître le détail des causes de l'ESB, enjoint de prendre quelques précautions : mettre en place un tri dans les abattoirs et les usines d'équarrissage pour écarter les systèmes nerveux des cadavres et ne mettre en recyclage, donc à faire entrer dans les chaînes de valorisation, que des produits sans risques. Il est admis que le traitement thermique, tel qu'il est défini par les normes européennes (*Zéro clostridium perfringens* à la sortie des appareils de cuisson) est suffisant dans les usines dès lors que le tri, en amont, est correctement réalisé. Enfin, les farines de plumes sont interdites de valorisation dans les filières d'alimentation de ruminants.

1996 (II) - Le temps de la séparation

En juin 1996, conséquence de la crise qui a débuté en mars, est publié au Journal officiel un arrêté² qui impose de collecter et de traiter dans des matériels dédiés les matériaux à risques spécifiques (MRS) et les cadavres d'animaux. Celui-ci précise, en outre, que nous avons deux semaines pour nous conformer aux nouvelles dispositions. C'est un point symptomatique de la gestion de cette crise qui se retrouvera ultérieurement à d'autres moments : peu de gens, y compris dans la sphère publique, ont conscience que notre industrie a les caractéristiques d'une industrie lourde et que de telles modifications ne peuvent s'effectuer en quelques jours. Nous avons donc commencé à travailler sur le traitement en lignes séparées, un système très complexe, et cela sans connaître le cadre économique résultant de ces profondes modifications, puisque ni l'arrêté ni le gouvernement ne spécifiaient qui allait régler la facture. Les Départements, anticipant probablement les projets de l'État, ont d'ailleurs pris rapidement position pour refuser de supporter le poids financier de cette opération. Pendant que nous élaborions les systèmes, les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE), influencées par le climat ambiant entretenu par une presse très anxieuse, sont venues compliquer l'accès aux systèmes de destruction par combustion qui l'était déjà passablement. Avec, pour résultat, un coût d'incinération trois fois supérieur aux objectifs fixés par le Ministre. Nous avons donc travaillé plusieurs semaines sans savoir qui allait payer ni dans quelle direction les farines à détruire devaient être dirigées. Un peu avant le week-end du 15 août 1996, nous avons suspendu nos opérations de collecte. Au bout de trois jours, l'État a fini par annoncer qu'il garantissait jusqu'à fin septembre le paiement de nos prestations, y compris la part prévue à la charge des conseils généraux. Toutefois, le montant initialement prévu à 500 F (76 €) pour détruire dans un incinérateur spécialisé une tonne de farine reste inchangé alors que le coût réel est trois fois plus élevé, environ 1 500 F (230 €). Dans le même temps, un débat s'installe entre les syndicats agricoles et le ministère de l'Agriculture dont le résultat sera, 4 mois plus tard, la création du service public de l'équarrissage par la loi du 26 décembre 1996.

1996 (III) - L'organisation de l'élimination des farines

Cela dit, même temporairement, une seule partie du problème était réglée, nous produisons des farines sans débouchés. Sauf à ne plus collecter les cadavres dans les fermes et les MRS dans les abattoirs, une responsabilité que nous n'avons pas voulu prendre à l'époque, nous n'avions d'autres solutions qu'un stockage précaire en plein air dans notre usine d'Agen avec toutes les nuisances que cela comportait. Ainsi, dans notre usine agenaise, la séparation des lignes de traitement en deux nous a conduits à ne plus dégraisser car nous ne disposions que d'une seule presse pour effectuer cette tâche. Nous en avons donc commandé une seconde ; c'est un outil d'une valeur de 1 à 1,3 million d'euros, que nous avons pu installer au mois de décembre. En attendant, nous avons dû stocker jusqu'à 8 000 tonnes de farines dans un champ. Ce stockage a ruiné en quelques jours, quelques semaines, tous les efforts que nous avions consentis auparavant pour maîtriser les nuisances de notre outil industriel et ses effluents. Nous avons payé très cher, en terme d'image chez nos riverains mais aussi dans toute la société, le manque d'appui des pouvoirs publics durant cette période. Ces stocks ont généré des fantasmes ; il y a même eu des rumeurs concernant des trafics sur ces stocks de farine. Pour couper court à ce qui me semblait une inflation dangereuse, j'ai personnellement organisé une conférence de presse sur le site d'Agen en demandant officiellement que le stock soit détruit. J'avais prévenu la

¹ Rapport confidentiel remis au Gouvernement le 9 mai par le comité Dormont.

² Journal Officiel n°150 du 29 juin 1996, p. 9 788.

DGAL que j'allais tenir cette conférence de presse et, dix minutes avant l'heure prévue, j'ai reçu un fax nous autorisant à expédier les premiers camions de farine, à 1 500 F (229 €) la tonne. Nous avons donc annulé la conférence de presse... Mais, dès le lendemain, alors que *Libération* relate ce fait en soulignant le changement d'attitude du ministère de l'Agriculture, il nous est signifié la suspension de cet accord... Si l'État gérait et maîtrisait alors le risque sanitaire, le risque environnemental et les nuisances n'étaient, par contre, pas du tout pris en compte.

1996 (IV) - La loi et les médias

C'est à la fin de l'année que le Parlement a finalement débattu de la loi sur l'équarrissage et cette loi a été signée par le président de la République, pour la petite histoire, chez Michel Guérard, restaurateur à Eugénie-les-Bains, dans les Landes. Pour résumer, cette loi instaurait un service public de l'équarrissage pris en charge directement par l'État et financé par une taxe perçue essentiellement auprès de la grande distribution alimentaire. À partir du 1^{er} janvier 1997, nous travaillions enfin dans des conditions claires, mais nous avions toujours sur les bras six mois de stocks de farines, dont nous allions mettre trois ans à obtenir l'élimination.

Durant les années 1996 et 1997, la Grande-Bretagne négociait avec l'Union européenne la prise en charge, par l'Union, des frais d'éradication de l'ESB en arguant que le risque existait aussi sur le continent. Lorsqu'on a trouvé la première vache folle en France, au printemps 1996, la presse française a alors été abreuvée d'articles provenant du *Lancet*, qu'elle présentait comme des scoops. Je suis intimement persuadé qu'il y a eu ce moment-là une manipulation. Pendant de nombreux mois, nos grands médias nationaux ont relayé avec complaisance toutes ces informations sans grand esprit critique, ce qui me pousse à constater qu'en matière d'intelligence économique, les Anglais ont été beaucoup plus forts tandis que la recherche française était, pour sa part, inaudible.

1997 - Gratuité et dioxine

L'apparition de la gratuité a conduit à un quasi-doublement du nombre de cadavres collectés. Cela a changé le comportement des agriculteurs et c'est un fait largement positif pour nos campagnes. Mais la mise en place de la gratuité, et de la taxe qui la finançait, a provoqué des remous dans la filière. La France a deux qualités qui en l'espèce sont devenues des défauts : elle est transparente et centralisée, et d'autant plus transparente qu'elle est centralisée. Toutes les mesures prises sont lisibles et uniformes sur le territoire. La difficulté c'est que, dans le système tel qu'il est conçu à Bruxelles, les financements publics qui induisent des distorsions de concurrence sont prohibés. Les premiers qui ont tiré sur le système sont les bouchers-charcutiers qui se sont engagés dans une dialectique dangereuse de rejet de la responsabilité d'un maillon sur un autre.

Dans nos usines, la mise en œuvre de mesures sanitaires a été extrêmement contraignante. Je ne blague pas lorsque j'affirme que les normes de production de farines étaient plus sévères que celles de production du steak haché. Mais nous avons l'impression de participer à la valorisation de ces déchets dans un sens de développement durable. Nous produisons une ressource de protéines et d'azote organique que nous finissons par détruire. Nous nous sommes posé la question de savoir si ce que nous faisons était utile et si c'était une source de danger. Mais, finalement, au-delà des questionnements, nous avons surtout et principalement l'obligation de garantir la continuité de notre service.

Six bons mois après le début de la crise, durant les premières semaines de 1997, l'agitation médiatique autour de l'ESB était permanente. Les cas d'ESB étaient toujours présents dans les médias qui les signalaient consciencieusement et on ne cessait de parler de « bombe biologique » au sujet de l'équarrissage. C'est dans ce contexte délicat que survient l'affaire belge de la dioxine dans l'aliment pour le bétail. Dioxine présente à cause de l'incorporation dans les aliments pour bétail d'huiles minérales de transformation. En quoi les farines animales étaient-elles concernées par cette fraude ? En rien. Néanmoins, on nous impose alors des contrôles sur les teneurs en PCB (polychlorobiphényles) dans toutes nos productions avec pour conséquence première de nous replonger dans un cycle d'apprentissage, d'évaluation du problème scientifique, d'étude des moyens techniques... Tout en étant de nouveau obligés de stocker momentanément nos productions puisque, de nouveau, rien ne pouvait plus sortir de nos usines.

1998 - La ceinture en plus des bretelles

L'Europe est venu ajouter ensuite un nouveau chapitre à cette histoire avec l'obligation de stérilisation. Le point de vue de l'Administration française avait été jusque-là de considérer que les recommandations du comité Dormont étaient suffisantes. Dès lors que ses recommandations étaient correctement appliquées, l'avis du comité Dormont considérait comme inutile de stériliser dans la mesure où les déchets étaient triés en amont. Constatant que la France ne respectait pas ses règles, puisque, à la différence de la France, l'Union européenne n'a pas fixé de règles sur le tri des matières mais s'est contentée de l'obligation de stérilisation (133°, 20 mn, 3 bars) des farines animales, l'Union européenne produit donc, en 1998, une mise en demeure pour contraindre la France à mettre en œuvre la stérilisation des farines animales. Nous nous sommes donc retrouvés une nouvelle fois en situation de blocage entre février et juin 1998, puisque nous ne pouvions pas commercialiser nos farines non stérilisées. Il nous a fallu six mois pour équiper nos usines des outils nécessaires.

Ce qui étonne encore aujourd'hui, c'est de voir les problèmes soulevés par ces farines. Nous nous battions pour garantir ces produits mais, à l'époque, même dans les cimenteries, les personnels hésitaient à utiliser comme combustible ce matériau pourtant très sécurisé. Qu'en pensaient nos salariés et ceux d'autres professions comme les vétérinaires, les employés d'abattoirs qui, eux, sont en contact depuis des lustres, avec des matériaux crus ? Une enquête nationale a été diligentée par le ministère du Travail pour l'évaluation des risques encourus par les personnels des abattoirs et de nos usines, tout cela bien qu'aucune pathologie particulière n'ait été décelée sur aucun de nos salariés. Malgré cette ambiance un peu suspicieuse, j'ai toujours constaté de la sérénité et un grand professionnalisme au sein de notre personnel ; ils ont toujours eu une conscience aiguë de leur mission, ils ont toujours fait en sorte de ne jamais rien laisser sur le terrain. Nous l'avons encore vu, très récemment, lors de la canicule de l'été 2003, alors qu'ils travaillaient dans des conditions épouvantables.

2000 - Novembre noir

Il faut d'abord se rappeler qu'en 2000, nous sommes dans un contexte de cohabitation politique, Jacques Chirac étant Président et Lionel Jospin, Premier ministre, les cas d'ESB détectés se multiplient avec une hypothèse forte en guise d'explication, la contamination croisée. Suite à l'affaire Soviba, le président de la République prend une position, le 14 novembre, en demandant l'interdiction totale d'emploi des farines dans l'alimentation animale. Il a juste oublié qu'il existe des animaux naturellement carnivores, et notamment les chiens et les chats, qui sont, principalement, servis par l'industrie du petfood. C'est alors un texte de 1990 qui est mis en application pour autoriser certains outils à travailler spécifiquement pour cette filière et nous avons, pour notre entreprise, dédié notre unité de Rion-des-Landes à la production de farines de volailles pour Petfood. Le choc, c'est qu'en 2000, le dispositif existant (usine d'incinération, cimenterie) permet d'absorber 120 000 t par an. Là, c'est d'un seul coup 800 000 t de farines, qui correspondent à 3,5 millions de tonnes de produits crus, qui se retrouvent en jeu.

C'est à ce moment-là qu'est survenue la création de la MIEFA (Mission interministérielle pour l'élimination des farines animales) dirigée par le préfet Proust. Pour la MIEFA, l'activité des équarrisseurs ne doit ni s'interrompre ni provoquer de graves désordres économiques dans la filière. Pour cela, les farines et les graisses sont indemnisées au prix où elles étaient payées avant l'interdiction, à charge pour les équarrisseurs de maintenir les conditions faites aux abattoirs. Le temps que s'organisent et que se développent des capacités de destruction, il nous a fallu de nouveau stocker et chercher des locaux pour cela, provoquant inévitablement, dès qu'une solution s'esquissait, un tollé. Il y avait à l'époque un bruissement permanent autour de ce problème de l'évacuation des farines animales et de leur stockage mais peu à peu, la situation s'est apaisée. Régulièrement après 2001, l'État a réduit les indemnités accordées pour les farines animales pour les supprimer complètement fin 2003. Pour notre part, nous avons pu établir des relations partenariales avec les cimentiers qui font que nous n'avons pas eu à livrer des farines dans les stockages gérés par la MIEFA, mais tous nos collègues n'ont pas eu ces possibilités.

Dans tout l'important débat lié à la capacité d'incinération, nous avons proposé de créer une telle usine dans le sud-ouest de la France, de réorganiser toute notre activité et de repartir avec un outil moderne mieux positionné que notre outil actuel d'Agen, situé dans une zone exposée aux crues de la Garonne. Mais nous avons été plongés dans une crise permanente avec ce dossier. Chacune de nos démarches

soulevait des protestations nées de peurs emmêlées : peur du prion, peur des farines animales, peur des dioxines... Au bout de quelques mois, notre projet s'est trouvé paralysé et n'a finalement pas été retenu, faute de site pour l'accueillir. Cela dit, même si ce projet avait été choisi, nous ne serions probablement pas allés au bout car les conditions financières, initialement décidées par l'État, ont changé entre-temps et plus rien n'était viable.

2003 - Le hiatus des discours

L'année dernière [en 2003, NDLR], le Gouvernement français a supporté l'ire de Bruxelles qui considère que les conditions de financement du service public et de l'élimination des farines animales constituent une aide à la filière et donc une distorsion de concurrence pour les autres pays de l'Union. Dans le même temps, de nouvelles règles sont à l'étude pour le fonctionnement des usines d'équarrissage. Entre autres projets, est apparue la notion du « zéro rejet » pour nos usines. On a pu faire valoir qu'il fallait pour cela gazéifier toute l'eau produite par l'usine. Il nous est apparu que cette intention était dénuée de fondement. Un gaz émis dans l'atmosphère est bien plus difficile à contrôler qu'un liquide, sans compter que gazéifier demande énormément d'énergie donc d'émission de polluants et se révèle aux plans environnemental et économique très peu performant. C'est un paradoxe auquel nous avons été confrontés durant toute la crise. Les débats techniques tournaient vite aux débats idéologiques au cours desquels, dès que notre profession voulait donner un avis technique, par exemple dans ce cas précis « nous disposons de solutions qui garantissent les mêmes conditions sanitaires, permettent le contrôle et sont moins coûteuses », elle était suspectée de ne prendre en compte que ses intérêts économiques propres.

2004 - Le temps de l'analyse

Nous avons aujourd'hui deux grands éléments réglementaires, le Règlement européen 1774-2002 qui organise la collecte, la transformation et l'utilisation des coproduits animaux et, pour la France, un règlement spécifique sous forme d'un arrêté du ministère de l'Environnement qui encadre le fonctionnement de nos usines. Ces deux textes impliquent à eux seuls, pour notre société, 20 millions d'euros d'investissements, en 2003 et 2004, destinés à réorganiser nos bases de transferts d'animaux et la mise aux normes de l'usine d'Agen... Cette modernisation ne se fait pas dans la facilité et l'acceptation générale, nous sommes continuellement confrontés à des oppositions, y compris pour des sites où nous n'avons jamais eu la moindre difficulté avec notre voisinage, comme à Villefranche-de-Rouergue, par exemple. Ces crises ont en tout cas été, pour l'équarrissage, l'occasion d'une remise à plat complète. Elles ont induit un fort changement de mentalité. Elles ont considérablement augmenté nos moyens techniques, pour un strict respect des procédures, et stimulé notre vigilance. Nous sommes vraiment dans un métier qui, aujourd'hui, interdit l'à-peu-près.

Dès qu'il s'agit de notre profession, on observe une espèce de schizophrénie. Notre profession est entièrement intégrée à la filière animale, mais elle est en même temps marginalisée tant par la profession agricole que par l'Administration ou les industries de transformation. Il existe malheureusement une répulsion naturelle à l'encontre de notre métier et de l'image qui affecte, fatalement, celui qui s'occupe de la mort. Nous faisons l'objet de toutes sortes de critiques récurrentes, dont la plus constante porte sur le monopole des entreprises d'équarrissage, alors que ce monopole relève de la loi, au moins par le découpage territorial de nos compétences, mais également parce que nous ne sommes pas pléthore d'entreprises. Il existe quatre ou cinq opérateurs en France, ce qui, à bien y regarder, nous fait ressembler à d'autres filières, regardez la concentration qui existe dans chacune des filières animales, notre industrie est exactement à l'image de son amont et son aval. Mais nous avons surtout appris que nous ne pouvions plus vivre cachés. Nos entreprises doivent communiquer, être transparentes. Nous avons été, sur Agen, une des premières à avoir une CLIS (commission locale d'information et de surveillance), nous sommes toujours les seuls à disposer d'un site Internet qui informe complètement sur notre activité. De plus, nous avons toujours réservé un bon accueil à la presse, essayé d'être disponible. Mais est-ce suffisant ? ■

Propos recueillis par Yann Kerveno, en mars 2004

Jacques Surles est PDG de Ferso Bio